

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 27 octobre 2011 à 20 h 30

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Françoise ROY, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Lydie PONS, Robert ROCHE, Catherine BRIDAY, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Claude CHARTON, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Gilles VIALLAND, Yves ROUX, Michel BECAVIN Greta CARRERAS.

EXCUSÉS : Jean-Claude LAZZARONI (procuration à Mme ROY), Pierre COMMARMOT (procuration à Mme BRIDAY), Robert TURGIS (procuration à Mme PONS), Marc PELARDY (procuration à Mme GUILLET), Marie GIROT (procuration à M. ROCHE), Benoit DORE (procuration à M. MICOUD).

ABSENTS : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Jacqueline ACCARDO comme secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 5 OCTOBRE 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Conformément à l'article L 2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-21 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

Il informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner (aucun droit de préemption n'a été exercé) et des titres de concessions de cimetière délivrés.

4 – Urbanisme

Requalification des Folliets – convention de groupement de commandes
Question reportée. La direction de DYNACITE n'a pas entériné le document qui lui a été présenté et proposera une nouvelle convention.

5 – Finances

a) Instauration et actualisation de la taxe communale sur la consommation d'électricité :
L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité. Celui-ci est basé sur le nombre de kWh consommés par les usagers. Un tableau comparatif avec les différents coefficients fait ressortir le coefficient qui permettra à la commune de percevoir le même montant de recettes.

Pas de réponse du syndicat sur la question de savoir si ce coefficient pourra être changé ou révisé.
Après discussion, le choix se porte sur un coefficient de 6.

Délibération voté à l'unanimité.

b) Demande de subvention au SDIS :

Des matériels acquis par la commune pour et à usage du Centre de Première Intervention sont susceptibles d'être subventionnés. Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière du SDIS.

Délibération votée à l'unanimité.

c) Contrat Educatif Local : reversement de la subvention DDCS

Dans le cadre du CEL, une subvention a été versée à la commune pour soutenir différentes actions locales. Certaines actions sont entièrement assurées par le Centre Marcel Cochet
Le conseil municipal décide de reverser la somme de 400 € au Centre Marcel Cochet.

Délibération votée à l'unanimité.

d) Prise en charge de mobilier de l'ADSEA

A l'occasion du Forum des Mauriciens du 17 septembre 2011 et suite aux grands vents du week-end, plusieurs barnums prêtés par l'ADSEA ont été détériorés. Il convient de les rembourser.

Le conseil municipal accepte de rembourser à l'ADSEA les barnums cassés pour un montant de 550 €. Aucun recours n'a été fait auprès de l'assurance de la commune, le montant de la franchise s'élevant à 500 €.

Délibération votée à l'unanimité.

e) Budget principal – décision modificative n° 2

Section de fonctionnement : il convient de rééquilibrer des dépenses de personnels imprévues par les remboursements de l'assurance et d'abonder quelques crédits sur des dépenses imprévues :

- Fournitures administratives nécessitées par un travail d'archivage
- Réparation lave vaisselle restaurant scolaire
- Activités centre nautique pour les scolaires
- Contrat de 2010 non réglé en 2010
- Financement du poste CUCS.

Section d'investissement : il convient de prévoir des crédits pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement du carrefour Chemin de Thil-chemin des Combes et le remplacement de la VMC au boulodrome.

Délibération votée par 21 voix pour et 1 abstention.

6 – Affaires sociales :

Avenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le contrat est reconduit jusqu'en 2014 mais décision d'un avenant commun avec Miribel et Montluel

Question : Que coûte ce CUCS par habitant ?

Réponse : ce contrat ne concerne que le quartier des Folliets (décision préfectorale)

Délibération votée par 21 voix pour et 1 voix contre.

7 – Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Convention de mandat pour travaux

Question reportée.

8 – Personnel

Nouvelle organisation des services administratifs

Un état des lieux montre que certaines tâches ne sont pas assumées ou sont assumées par un élu ou assumées par un agent en dehors de son travail donc au détriment de sa tâche.

Une meilleure gestion de la répartition des tâches (ex : la communication externe - site Internet et les Echos – est gérée par les élus) s'avère nécessaire.

L'objectif d'une personne référente pour chacune des tâches citées avec des objectifs clairement établis est envisagé.

Il faudrait recruter un directeur ou une directrice des affaires générales pour chapeauter le service des Finances, des ressources humaines, l'accueil état civil et élections le CCAS.

Comment financer ce poste ? – création d'un poste supplémentaire de catégorie C et remplacement d'un poste de rédacteur chef par un poste de directeur des affaires générales, soit 30 000 € de masse salariale supplémentaire (+1.4 %).

Calendrier à suivre jusqu'à la diffusion de nouvelles fiches de poste début janvier après le recrutement du directeur ou directrice.

Remarques de certains membres du conseil municipal :

- Contradiction entre la création d'un nouveau poste et la demande de faire des économies
 - Existe t- il la possibilité de prendre un comptable externe pour les payes ?

Réponses :

- L'optimisation du personnel peut faire faire des économies en assurant une meilleure gestion.
 - Interdiction d'externaliser les payes dans la fonction publique.

9 – Divers

Infos sur les travaux chemin de Thil